

Paris, le 14 septembre 2007 - N° 286/D130

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Réunion du 4 juin 2007

EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMME 2008

PROJET D'AVIS	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
Rappel de l'ordre du jour	4
Liste des participants	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION	27

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Monnaie, finance, balance des paiements** le 4 juin 2007
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en fin d'année 2007

1. Le Conseil note avec satisfaction que l'ensemble des administrations concernées a précisé le champ d'observation statistique **des activités et des organismes de type « fonds de pension »**. Il souhaite que ces travaux communs se poursuivent pour fournir une réponse coordonnée à l'OCDE et à Eurostat (règlement SBS).
2. Le Conseil prend acte des avancées significatives afin de reprendre progressivement la **diffusion des statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits** et suivra avec intérêt l'avancement de cette demande jusqu'à sa bonne fin.
3. Le Conseil prend acte des règles **de mise à disposition des données individuelles sur le secteur bancaire (crédits, taux...)** et note avec satisfaction que des réponses ont été apportées à plusieurs demandes effectuées par des organismes de recherche en 2006 afin de permettre la réalisation d'études et de recherches économiques.
4. Le Conseil note que des travaux sont menés conjointement par l'ACAM et la Banque de France pour étudier **les possibilités de mise à disposition des données administratives en vue de leur exploitation statistique** et souhaite qu'une convention soit mise en place encadrant la transmission de ces données. Il se réjouit à cet égard que les moyens d'études et de statistiques de l'ACAM soient renforcés.
5. Le Conseil se félicite qu'ait été organisée, à l'initiative conjointe de la Banque de France et du Cnis, une conférence sur "**La mission statistique du Système européen de banques centrales**" au cours de laquelle Steven Keuning, Directeur Général des Statistiques de la BCE a présenté les principales priorités statistiques à moyen terme du SEBC.
6. La formation tient à souligner sa grande convergence de vues avec les conclusions du rapport du groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes et leurs sous-groupes. Elle soutient particulièrement la recommandation n° 4 qui, prenant acte du caractère mondialisé de l'activité des principaux acteurs économiques, propose qu'aux statistiques usuelles définies sur une base territoriale soient ajoutées régulièrement des statistiques définies sur la base du « contrôle » national. De même, elle marque son plein accord avec la recommandation n° 5 qui demande que la composante intra-groupe des échanges extérieurs fasse l'objet d'une publication régulière. Elle demande, comme la recommandation 19 le préconise, que la Banque de France et l'Insee réfléchissent à la mise en place dès l'automne d'un **groupe de travail étendant la prise en compte des groupes au secteur financier**.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2008
à la formation **Monnaie, finance, balance des paiements** réunie le 4 juin 2007

BANQUE DE FRANCE

STATISTIQUES MONÉTAIRES

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires SASM

STATISTIQUES FINANCIÈRES

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires SESOF

STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements et Direction des études et statistiques monétaires

STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

Secrétariat général - Direction des entreprises

STATISTIQUES BANCAIRES

Secrétariat général de la Commission bancaire

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

AUTORITÉ DE CONTROLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES (ACAM)**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

Insee - Direction des statistiques d'entreprises

DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA FORMATION
Monnaie, finance, balance des paiements
- 4 juin 2007 -

Président : Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'Université d'Orléans – Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion

Rapporteur de séance : M. Patrick BRANTHOMME, Banque de France

Responsable de la formation : Monique BOURBIGOT-POGNAT (01 41 17 52 66)

ORDRE DU JOUR

Introduction.....	6
I. Suivi des avis donnés sur le programme 2007	6
II. Examen des avant-projets de programmes statistiques 2008.....	11
1. Exposé synthétique des grandes orientations.....	11
2. Pour information : présentation de l'enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers.....	16
III. Suivi des projets de règlements européens	19
IV. Les groupes, sous-groupes et la mondialisation.....	19
1. Présentation des travaux du groupe du Cnis	19
2. Débat	21
V. La mission statistique du Système Européen de Banques Centrales (SEBC)	23
VI. L'enquête sur le surendettement et l'exclusion financière.....	24
VII. Projet d'avis de la formation	25
Conclusion	26

Liste des participants

Monique BOURBIGOT-POGNAT	CNIS
Patrick BRANTHOMME	BANQUE DE FRANCE
Pascale CAUDRON	CNIS
Marc CHAZELAS	BANQUE DE FRANCE
Frédéric CHERBONNIER	DGTPE MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Pascal CHEVALIER	INSEE
Alain CHRISTOPHORY	BANQUE DE FRANCE
Jean CORDIER	BANQUE DE FRANCE
Pierre-Olivier COUSSERAN	BANQUE DE FRANCE
Philippe CUNEO	Secrétaire général du Cnis
Dominique DURANT	BANQUE DE FRANCE
Françoise DUSSERT	Secrétaire générale adjointe du Cnis
Jean-Marie FOURNIER	INSEE
Dominique FRANCOZ	INSEE
Bernard GUIBERT	INSEE
Guillaume HOURIEZ	DGCP
Gérard KREMER	BANQUE DE FRANCE
Bruno LONGET	BANQUE DE FRANCE
Claudie LOUVOT	INSEE
Frédérique MICHAUD	DGTPE
Frédéric OURADOU	INSEE
Jean-Paul POLLIN	UNIVERSITE ORLEANS DROIT SCIENCES ECO
Marina RANDRIAMISAINA	BANQUE DE FRANCE
Yvonick RENARD	MEDEF FIM
Pascal RIVIERE	INSEE
Laurent VOIGNAC	ACAM
Pierre-Jean VOUETTE	ACAM

Introduction

Jean-Paul POLLIN, Président

Au cours de cette réunion, nous aborderons les points traditionnels puis évoquerons d'autres points, notamment les travaux du groupe de travail sur les groupes et plus particulièrement ceux du sous-groupe sur les Fats Inward. La formation avait elle-même envisagé de créer un groupe de travail sur le sujet mais celui-ci aurait fait doublon avec le groupe de travail demandé par l'interformation Statistiques d'entreprises.

Je cède la parole à Patrick Branthomme afin qu'il nous présente le suivi des avis 2007.

I. Suivi des avis donnés sur le programme 2007

Patrick BRANTHOMME, Rapporteur

Vous avez reçu le [bilan écrit](#). Je me contenterai de vous rappeler les avis et de vous donner le suivi tel qu'il a été rédigé.

1. Avis relatif aux actions de réingénierie menées au sein de la Banque de France

« Le Conseil soutient les actions entreprises en vue de tirer parti au mieux des données existantes afin d'éviter les collectes et les traitements redondants. Il enregistre avec satisfaction plusieurs projets en ce sens : travaux sur les données des assurances, harmonisation des collectes de détention de titres, rationalisation des statistiques de dépôts et crédits des non-résidents. »

Le suivi de l'avis est ainsi rédigé :

« Au cours des années récentes, la Banque de France s'est efforcée de moderniser les modalités de la collecte d'informations statistiques auprès des intermédiaires financiers en évitant d'alourdir leur charge déclarative et en cherchant à optimiser les traitements. »

Jean-Paul POLLIN, Président

Je crois me rappeler que nous avons abordé à cette occasion les relations entre la Banque de France et l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam).

Patrick BRANTHOMME, Rapporteur

Nous avons en effet abordé ce point.

Jean-Paul POLLIN, Président

Avons-nous enregistré des progrès sur ce sujet ? Je me tourne vers Monsieur Vouette qui représente l'Acam à cette réunion.

Pierre-Jean VOUETTE, Acam

La loi a été modifiée en début d'année afin de permettre à la Banque de France de collecter les informations dont elle a besoin auprès des opérateurs du secteur de l'assurance. Deux solutions se présentent désormais : soit la Banque de France met en place un réseau de collecte de manière autonome, soit elle exploite les données déjà collectées par l'Acam. Nous étudions actuellement la seconde possibilité en vue d'instaurer un circuit de collecte unique.

Jean-Paul POLLIN, Président

Cette solution est conforme à nos attentes. Je sais notamment que Monsieur Renard est particulièrement sensible à cette problématique. Je cède la parole à Jean Cordier.

Jean CORDIER, Banque de France

Ce projet était à l'étude depuis longtemps et il a désormais atteint sa maturité. Je me félicite des progrès accomplis.

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous nous en féliciterons dans les projets d'avis 2008. Je vous propose d'examiner l'avis n°2.

2. Avis relatif à l'analyse des coûts et avantages avant toute nouvelle collecte sur les OPCVM

Patrick BRANTHOMME, Rapporteur

« Le Conseil encourage les procédures d'analyse fine des coûts et avantages avant toute nouvelle collecte. Il se félicite notamment de la concertation approfondie menée avec les représentants de la profession en vue de déterminer le champ optimal de la collecte lors de la mise en place du projet européen auprès des autres intermédiaires financiers (OFIs) : cette collecte permettra en particulier de disposer d'informations plus riches et harmonisées au niveau européen sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). »

Le suivi de l'avis est ainsi rédigé :

L'analyse coûts-avantages, menée en concertation avec les associations professionnelles, de la nouvelle collecte statistique auprès des OPCVM non monétaires a conduit notamment à transférer la charge du calcul des flux sur les portefeuilles titres des agents déclarants aux Banques centrales nationales à partir des informations sur la valorisation des titres transmises par ceux-ci. Cela devrait permettre de réduire leurs coûts tout en assurant l'homogénéité des données de l'espèce, qui ne sont pas directement disponibles dans leur système d'information comptable. Le règlement de la BCE concernant cette nouvelle collecte devrait être promulgué en juillet 2007.

Jean-Paul POLLIN, Président

Le changement de règlement de la BCE que vous avez évoqué dans le suivi va-t-il modifier les données ?

Jean CORDIER, Banque de France

Il s'agit surtout d'anticiper le changement de règlement. Nous sommes actuellement dans une phase de concertation et de mise au point.

Pierre-Olivier COUSSERAN, Banque de France

Je tiens à préciser le calendrier réglementaire. Le projet OFIs est déjà ancien et vise à renforcer la collecte des données. Il étend la collecte des informations sur les OPCVM non monétaires mais d'autres OFIs seront prochainement examinées, notamment pour les fonds d'investissement. En juillet, le conseil des gouverneurs de la BCE devrait adopter un règlement permettant d'initier la collecte en 2008. Pour la France, ces projets ne feront qu'entériner une partie de l'existant.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vous remercie et je vous propose de passer à l'avis suivant.

3. Avis relatif à l'amélioration de la connaissance des fonds de pension

Patrick BRANTHOMME, Rapporteur

« Le Conseil souhaite que la réponse au questionnaire de l'OCDE sur les fonds de pension soit complétée en cherchant à améliorer la connaissance de l'épargne retraite. Il demande à être tenu informé des progrès réalisés en ce sens par l'ensemble des administrations concernées sur la base de définitions coordonnées. »

Le suivi de l'avis est rédigé comme suit :

« Des représentants de l'Acam, de la Banque de France, de la Drees, de la Direction de la Sécurité sociale et de l'Insee se sont réunis à différentes reprises depuis la réunion de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » du 18 mai 2006. Les réflexions se sont concentrées sur la définition du périmètre d'observation statistique des fonds de pension, étant entendu qu'il convient de bien distinguer en France « les organismes fonds de pension » et « les activités de type fonds de pension ». Le champ correspondant à ces deux approches est désormais pratiquement délimité, ce que facilitera le moment venu la coordination des réponses aux questionnaires de l'OCDE et d'Eurostat (règlement Structural Business Statistics). »

Jean-Paul POLLIN, Président

Ce thème fait également l'objet d'une collaboration entre l'Acam et la Banque de France.

Dominique DURANT, Banque de France

L'Acam, l'Insee et la Banque de France se sont effectivement réunis à plusieurs reprises. Je souhaite préciser que le sujet est également évoqué dans le cadre de la réécriture du règlement sur les comptes nationaux. Le travail de coordination dans la définition de ces activités est donc largement engagé.

Jean-Paul POLLIN, Président

Quel est l'état d'avancement de ce travail ?

Dominique DURANT, Banque de France

Les seuls fonds de pension qui existeraient seraient les PERCO, le reste étant des activités d'assurance. Une distinction reste à opérer entre les activités d'assurance sur une base personnelle qui entrent dans le pilier 1 et celles reposant sur une base professionnelle qui entrent dans le pilier 2. Les activités couvertes par l'article 39-82 et 39-83 du Code des Impôts entrent dans le pilier 2 alors que celles couvertes par l'article L 442-1 entrent dans le pilier 1. Le critère distinctif réside dans la contribution de l'employeur au financement du fonds. Nous discutons actuellement au sein de ces différentes enceintes afin de préciser cette distinction.

Pierre-Jean VOUETTE, Acam

Nous préférons utiliser le terme de « retraites professionnelles » plutôt que de « fonds de pension ». En effet, l'acception du terme « fonds de pension » varie en fonction des pays et pourrait conduire à des erreurs d'interprétation. L'Europe a fait preuve de sagesse en adoptant la directive dite IORP (institution de retraites professionnelles) sur les retraites professionnelles. La transcription de cette directive par voie d'ordonnance en France a induit la création de nouveaux organismes de retraite complémentaire. En effet, ces organismes répondent à la définition européenne, ce qui nous évite d'avoir recours à la notion de fonds de pension afin d'éviter les incompréhensions. Cinq organismes ont ainsi demandé cet agrément à la fin de l'année 2006.

Jean-Paul POLLIN, Président

Quelle est la définition européenne en la matière ?

Pierre-Jean VOUETTE, Acam

L'Europe a défini la notion d'institution de retraite professionnelle (IORP) qui diffère de la notion de fonds de pension. Les organismes qui répondent à cette définition disposent d'un passeport européen qui leur permet d'exercer leur activité sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Pascal RIVIERE, Insee-

Le terme générique de fonds de pension est utilisé dans le cadre du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprise. Les différentes discussions que nous avons menées avec les autres institutions nous ont permis de réaliser que l'appellation de « fonds de pension » était inappropriée. Nous avons délimité le champ des réponses à apporter à Eurostat ainsi qu'au questionnaire de l'OCDE. Il nous reste à identifier les organismes susceptibles de délivrer les informations pour répondre à ces questionnaires.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vous remercie et je vous propose de passer à l'avis suivant.

4. Avis relatif à la diffusion des statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits

Patrick BRANTHOMME, Rapporteur

« Le Conseil prend acte des avancées en matière de diffusion des statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits et suivra avec intérêt la bonne fin de cette demande. »

Le suivi de l'avis est rédigé comme suit :

« La FBF a donné son accord à la reprise de la diffusion des statistiques régionales et locales des dépôts et crédits. Un projet de nouvelle convention est en cours d'examen par la FBF. »

Jean-Paul POLLIN, Président

Cet avis constitue l'aboutissement d'une demande de longue date. Je souhaiterais disposer de précisions à ce sujet.

Gérard KREMER, Banque de France

L'accord est quasiment conclu et devrait être signé sous peu. Une nouvelle convention a été rédigée qui intègre les points les plus sensibles notamment sur la concurrence bancaire. La première publication des résultats concernera la collecte régionale et départementale réalisée en juin.

Yvonick RENARD, Medef

La nouvelle convention dont nous nous réjouissons tous sera-t-elle soumise au comité du secret statistique ?

Gérard KREMER, Banque de France

Nous n'envisageons pas de la soumettre à ce comité à moins que de bonnes raisons ne le justifient.

Yvonick RENARD, Medef

Le problème du secret des données bancaires est particulièrement sensible au niveau local. Je souhaiterais connaître les modalités de préservation de la confidentialité des données communiquées.

Gérard KREMER, Banque de France

Nous allons publier des données globales concernant l'ensemble des déclarants, soit pratiquement l'ensemble des adhérents de la fédération bancaire française (FBF). Nous avons ainsi supprimé des clauses au sein de la convention afin de préserver la concurrence en supprimant certains échanges d'informations. Nous respectons ainsi les souhaits de la FBF.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je pense que vous êtes désormais rassurés. Je vous propose donc d'examiner l'avis suivant.

5. Avis relatif à la mobilisation des sources d'information sur le secteur bancaire

Patrick BRANTHOMME, Rapporteur

Le Conseil souhaite une plus forte mobilisation des sources d'information sur le secteur bancaire afin de permettre la réalisation d'études et de recherches économiques dans le cadre des possibilités offertes par la loi de 1951, élargies en 2004, ainsi que par les règlements européens en la matière.

Le suivi de l'avis est rédigé comme suit :

La Banque de France rappelle qu'elle diffuse à l'intention de tous publics sur son site Internet des données agrégées sur le secteur bancaire et les séries chronologiques s'y rapportant. En outre, elle rappelle que l'accès aux données individuelles concernant les établissements bancaires (données sur les crédits, taux, ...) qui sont collectées en application de la réglementation de la BCE est encadré par des règles strictes de confidentialité (cf. règlement du Conseil européen n°2533/98) et que leur diffusion aux organismes de recherche ne peut se faire que sous certaines conditions. La mise à disposition de ces données peut s'effectuer en établissant une convention prévoyant la cession de données « anonymisées », ou bien en associant des chercheurs à des projets de recherche menés au sein même de l'institution.

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous avons débattu l'an passé de l'absence des données microéconomiques dans le domaine financier. La Banque de France a opéré une mise au point sur ce sujet.

Yvonick RENARD, Medef

Quel est le service statistique ministériel qui réalise l'enquête annuelle d'entreprise dans le secteur financier et dans le secteur des assurances ?

Dominique FRANCOZ, Insee

Il n'y a pas d'enquête annuelle d'entreprise réalisée dans ces secteurs.

Yvonick RENARD, Medef

En ce cas, la loi de 1951 ne peut être invoquée.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

J'ai du mal à comprendre s'il y a eu des progrès effectués dans ce domaine au regard de l'énoncé de l'avis émis l'année dernière et du suivi proposé. Serait-il possible de connaître davantage le contexte qui a présidé à la rédaction de l'avis ?

Jean-Paul POLLIN, Président

La question des données individuelles dans le domaine des banques et des assurances a été récurrente au sein de notre formation. A l'occasion de la dernière réunion de la formation, Monsieur Cherbonnier nous avait fait part des projets de la DGTPE en matière d'exploitation des statistiques bancaires. L'analyse des données microéconomiques pose des problèmes de confidentialité qui justifiaient l'évocation de la loi de 1951. Nous avons enregistré des progrès en ce domaine, la Banque de France ayant mis à disposition des données sur les OPCVM et les taux d'intérêt.

Pierre-Olivier COUSSERAN, Banque de France

Nous avons progressé de manière tangible sur deux registres. D'une part, nous avons clarifié le champ des statistiques concernées en application de l'article 10 du règlement 2533/98 qui est très clair. Or la loi communautaire l'emporte sur la loi nationale de 1951. D'autre part, nous avons progressé dans la concrétisation des actions de collecte permettant de respecter le règlement communautaire et les impératifs légaux de préservation de la confidentialité des données. Le dossier de l'accès aux micros données – dont l'importance au niveau communautaire est de plus en plus forte – avance.

Frédéric CHERBONNIER, DGTPE

Je voudrais compléter cette intervention dans la mesure où j'avais illustré la problématique des chercheurs l'année dernière. Nous avons initié une étude portant sur les tarifs bancaires pour le crédit aux particuliers ainsi qu'une étude sur l'influence de la concentration bancaire sur la tarification du crédit. Ces travaux ont été menés avec le laboratoire d'économie d'Orléans dans le cadre d'une convention avec la Banque de France.

Toutefois, nous rencontrons des difficultés dans la mise en œuvre de ces études. La Banque de France est tenue de protéger les données en les anonymisant en application des règlements européens. Elle peut ainsi décider d'effacer les noms des bénéficiaires de prêts ou de bruite les données. La deuxième solution peut conduire à communiquer des données inexploitable. Ainsi, les tarifs des prêts qui nous ont été communiqués l'année dernière avaient été réduits à zéro en raison d'un bruitage trop important. En outre, le délai de transmission des données est très long. Ainsi, le laboratoire d'Orléans attend parfois jusqu'à six semaines la transmission de certaines données. L'idéal serait qu'une véritable collaboration soit instaurée entre la Banque de France et les chercheurs. Nous avons réussi à contourner les problèmes relatifs à la confidentialité des données en faisant travailler un chercheur au sein des locaux de l'autorité des marchés financiers. De fait, une solution aux contraintes de confidentialité serait un accès direct aux données à l'intérieur des locaux de la Banque de France.

Tous les principes sont actuellement actés mais la mise en œuvre peut parfois se révéler problématique.

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous avons avancé sur ce dossier dans la mesure où ce résultat n'aurait pas été atteint deux ans auparavant. Je n'ai pas connaissance des difficultés énoncées mais il me semble que nous pouvons convenir d'une amélioration.

Frédéric CHERBONNIER, DGTPE

Je vous approuve. Les problèmes sont en voie de résolution.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Il me semble que Monsieur Renard a raison. Les données en question ne sont pas issues d'une étude statistique. Dès lors, la loi de 1951 n'est pas pertinente pour traiter de ces données et son évocation me semble ajouter un élément de complexité supplémentaire.

II. Examen des avant-projets de programmes statistiques 2008

1. Exposé synthétique des grandes orientations

Banque de France

Patrick BRANTHOMME

Je vais aborder le [programme statistique](#) de la Banque de France pour 2008 en insistant sur les principales nouveautés.

1. *Statistiques monétaires*

Les travaux qui seront menés viseront à élargir la collecte de données à la catégorie des autres intermédiaires financiers. Dans cette perspective, le règlement de la BCE portant sur les statistiques concernant les fonds de placement hors OPCVM monétaires devrait être promulgué après examen par le Conseil des gouverneurs. Il devrait prendre effet courant 2008.

Un règlement distinct s'inscrivant dans le cadre de la réglementation européenne sur les OFIs est également prévu pour la collecte des données sur les véhicules de titrisation. Il ne devrait pas intervenir avant la fin 2008.

Dans le domaine du reporting monétaire et bancaire, des changements sont à venir. Les règlements de la BCE relatifs aux taux d'intérêt et au bilan monétaire datant de 2001 seront mis à jour dans le cadre du processus de renouvellement quinquennal. Ils devraient aboutir en 2009.

En outre, les travaux menés par la Banque de France devraient identifier des possibilités d'allègement dans la collecte des données auprès des établissements de crédit, sous réserve du respect des obligations fixées par les règlements statistiques de la BCE. Ce projet a pris le nom de MOCIF (Modernisation de la collecte auprès des institutions financières). Il vise à coordonner et à rationaliser les différents reportings bancaires à caractère comptable, statistique et prudentiel effectué par les établissements de crédits à la Banque de France.

2. *Statistiques financières*

Les travaux sont relativement nombreux dans ce domaine.

Une base de données sur les assurances devrait être mise en place grâce au développement d'une procédure automatisée de transmission avec l'Acam et la FFSA. Elle devrait permettre de répondre aux demandes de la BCE en mettant en place une collecte plus complète et plus précoce du bilan des assurances, des mutuelles et des fonds de pension. L'échéance de ce projet est prévue en juin 2008.

La mise en œuvre de la nouvelle orientation de la BCE sur les comptes financiers de la zone euro permettra la levée complète des dérogations au quatrième trimestre 2008. A cette échéance, un « qui-à-qui » complet sur les opérations de dépôts, de crédits et de titres sera disponible. Une nouvelle chaîne de traitement sera instaurée grâce à la mise en place de la nouvelle collecte unifiée auprès des conservateurs de titres.

L'élaboration d'un compte non financier trimestriel simplifié des institutions financières sera également menée au profit de l'Insee. La remise de comptes de résultats trimestriels permettra de calculer des flux d'intérêt trimestriels dans le cadre du règlement sur les comptes trimestriels non financiers par secteurs institutionnels. Ce travail devrait être achevé à la fin 2007.

Des travaux seront menés afin de réduire à environ 80 jours les délais de transmission des comptes nationaux. Le délai de transmission est actuellement de 120 jours. Ces travaux ne devraient toutefois pas aboutir en 2008 dans la mesure où la BCE a fixé l'échéance à 2010.

Le classement des titres de créances devrait être normalisé. La répartition actuelle entre les obligations et les titres de créance négociables devrait être remplacée. Nous opérerons désormais une distinction entre les titres de durée initiale inférieure à un an et les titres dont la durée excède un an. L'échéance de cette réforme est prévue pour 2008 dans le cadre de la transmission annuelle à Eurostat.

Des supports de diffusion tel que le tableau des financements et des placements des agents non financiers devraient faire l'objet d'une refonte. Il est en effet prévu d'identifier les actifs contenus dans M3 et de créer un tableau des financements et des placements pour les assurances.

3. Statistiques sur les valeurs mobilières

Une rénovation du dispositif actuel de collecte d'informations sur les titres détenus par les agents économiques est également entreprise. Elle vise à améliorer la qualité des statistiques disponibles et à répondre aux exigences européennes, notamment pour la détermination des comptes nationaux et de la position extérieure. Ce dispositif unifié et exhaustif de la collecte trimestrielle auprès des conservations s'intitule Protide (production de statistique de titres en détention). Il va permettre d'établir un « qui à qui » des opérations sur titres décrites dans les comptes nationaux financiers. Il permettra également d'asseoir le calcul de la position extérieure à partir d'un recensement des stocks titres à titres, conformément aux demandes de la BCE. La mise en production de Protide sera effective dès le mois de juillet. Elle conduira à la suppression de certains documents de la balance des paiements ainsi que des actuelles enquêtes titres.

4. Statistiques concernant la monnaie fiduciaire, les moyens de paiement scripturaux et les systèmes de paiement et de titres

Il y aura peu de novations dans le domaine des statistiques relatives à la monnaie fiduciaire, aux moyens de paiement scripturaux aux systèmes de paiement et de titres. En effet, la direction en charge de ces statistiques doit faire face à deux projets importants. D'une part, le projet Target 2 qui est un nouveau système de paiement de montants élevés est initié. D'autre part, le projet Sepa visant à la construction d'un espace unique de paiement en euros est en cours.

5. Statistiques concernant les relations avec l'extérieur

La balance des paiements portera l'accent sur l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS), consécutivement aux recommandations du groupe de travail du Cnis consacré à ce thème. Cette enquête portera sur environ 1 000 à 2 000 entreprises afin d'enregistrer les informations relatives à leurs échanges internationaux de services, décomposé par type de services et par pays. Elle complètera les informations collectées auprès des 450 déclarants directs généraux et devrait démarrer en 2008.

Par ailleurs, le seuil d'exemption sera relevé de 12 500 à 50 000 euros.

Les déclarations bancaires pour le compte de la clientèle vont être affectées par l'évolution des messages interbancaires dans le contexte de l'avancée du projet Sepa. En outre, il est acquis qu'il y aura des simplifications dans la nomenclature de collecte sur les opérations intra-Union européenne.

Enfin, la balance des paiements continuera à mener des travaux sur la base centralisée européenne relative aux titres, en liaison avec la BCE.

6. Statistiques concernant le système productif

La direction des entreprises développera des travaux sur les calculs des taux de défaillance à partir des notes sur les risques de crédit distribuées aux entreprises. Elle ambitionne de mettre à la disposition du public des statistiques sur ce sujet dès 2008.

En outre, cette direction gère une base de données sur les comptes consolidés. Elle envisage de mener de nouveaux travaux sur le bilan des exercices de 2005 à 2007 dans le cadre de l'entrée en vigueur des normes IFRS.

Elle projette également d'apporter des innovations à l'étude qu'elle mène sur la situation financière des entreprises industrielles. Les principales innovations porteront sur l'appartenance à un groupe industriel.

Cette direction assure également le secrétariat de l'observatoire des délais de paiement qui a été réactivé en septembre 2006. Elle envisage de mettre quelques informations à la disposition du public à partir de cet automne.

7. Statistiques concernant les enquêtes de conjoncture

Il n'y a pas d'enquête nouvelle dans ce domaine.

8. Statistiques relatives aux établissements de crédit

La base des agents financiers (BAFI) va évoluer plus rapidement après près de dix années sans évolution majeure. La Banque de France veut en effet alléger les contraintes réglementaires dans le domaine des statistiques bancaires. Le lancement du projet « Modernisation de la collecte financière » (Mocif) devrait donc se traduire par un allègement des remises BAFI. En outre, la Banque de France veut réussir le projet COFINREP qui correspond au nouveau dispositif comptable et prudentiel européen. Les nouveaux états prudentiels sont ainsi dénommés COREP et sont assujettis au dispositif Bâle II. Les nouveaux états comptables sur base consolidée sont eux appelés FINREP et sont établis conformément aux normes consolidées IFRS. Les nouveaux états seront remis au second semestre 2007 et pourront être exploités dès 2008.

Jean-Paul POLLIN, Président

Avez-vous des questions sur le programme statistique de la Banque de France ?

Jean CORDIER, Banque de France

De nombreuses actions de rationalisation de la collecte ont été menées, en vue d'en alléger la charge pour les déclarants. Cette démarche est positive tant pour les déclarants que pour nous.

Jean-Paul POLLIN, Président

La Commission bancaire assure également la collecte de ces données. Contribue-t-elle à l'allègement de la collecte des informations ?

Alain CHRISTOPHORY, Banque de France

La Commission bancaire est également présente dans le projet MOCIF. Nous avons également procédé à la simplification en supprimant les normes Trichet pour les crédits à taux anormalement bas.

Yvonick RENARD, Medef

L'essentiel des collectes qui nous sont présentées ne relèvent pas de la loi de 1951. Il est très intéressant de se voir communiquer ces informations. On peut se demander toutefois si un avis du Cnis est indispensable à ce sujet.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vais céder la parole à Monsieur Vouette afin qu'il nous présente le programme statistique de l'Acam. Les projets statistiques de cet organisme ne nous ont pas été communiqués pour 2008, pas plus qu'ils ne l'avaient été l'an passé.

Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam)**Pierre-Jean VOUETTE, Acam**

Nous avons eu par le passé des problèmes sur la définition des données que nous étions en droit de demander aux entreprises. Notre collecte est définie par voie réglementaire mais les arrêtés qui devaient organiser cette partie de notre activité n'avaient pas encore été pris.

La fusion de la CCA de la CCMIP qui a donné naissance à la CCAMIP a conduit à une carence d'effectifs en raison de la multiplication de la charge de travail. Nous nous sommes provisoirement repositionnés sur notre cœur de métier qui ne concerne pas la collecte des données statistiques. De fait, une seule personne à l'Acam était en charge, à temps partiel, de la production des statistiques. Les problèmes de budget et d'effectif ont toutefois été résolus. Monsieur Voignac a pris récemment la tête du département des études et du suivi économique du marché. Nous devrions ainsi combler notre retard.

L'Acam couvre un vaste secteur relevant de plusieurs réglementations distinctes. Ainsi elle suit le secteur des assurances organisé par le Ministère des Finances ainsi que les institutions de prévoyance et les mutuelles qui sont organisées par le Ministère des Affaires sociales. J'en profite pour répondre à la question de Monsieur Renard en précisant que le service statistique ministériel en charge de la collecte des données dans ce secteur était la Drees. Or les transpositions des directives au code de la mutualité ont prévu que l'Acam collecte des états pour le compte de la Drees. Pour éviter de surcharger les opérateurs, nous collectons ainsi des états spécifiques pour compte de tiers. Nous avons essayé de respecter les réglementations spécifiques tout en ménageant les opérateurs.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Je crois me souvenir que plusieurs informations sur la santé et la protection avaient été demandées par la Drees à l'Acam. Pourriez-vous nous fournir quelques explications à ce sujet ?

Pierre-Jean VOUETTE, Acam

Nous avons pâti de l'absence de moyens humains afin de répondre à ces demandes. Les retards ont été résorbés. J'ai ainsi pu adresser à la Drees des données individuelles telles qu'elles ressortent des états adressés par les mutuelles. Nous aurons bientôt les moyens humains de pouvoir répondre dans les délais aux attentes de la Drees.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Ce ne sont donc pas des problèmes juridiques qui sont à l'origine de ces retards. Je pensais que certaines informations étaient prudentielles et ne pouvaient pas être fournies à ce titre.

Pierre-Jean VOUETTE, Acam

Certaines informations sont prudentielles. En outre, la Drees a conçu des états pour ses besoins et nous collectons les données pour son compte.

Je vais vous présenter le programme des études statistiques pour 2008, qui est assez similaire à celui de 2007. Nous allons étendre nos séries historiques au champ global de l'assurance. Pour l'instant, nous n'avons en effet pas défini de nouvelles séries de données statistiques à publier de manière régulière. La possibilité de publier de nouvelles séries sera étudiée ultérieurement par Monsieur Voignac.

Le programme 2008 sera ainsi constitué de trois axes de travail.

- La préparation de la directive solvabilité 2 nécessite la conduite d'études quantitatives paneuropéennes, couramment dénommées études d'impact. La deuxième étude vient d'être achevée et ses résultats publiés. Nous en sommes désormais à la troisième étude d'impact dont les résultats seront également publiés.
- Un des objectifs pour 2008 sera de fusionner les trois systèmes de collecte actuellement utilisés. Ils renvoient à trois publics distincts : les assureurs, les institutions de prévoyance et les mutuelles. Il est ainsi prévu de fusionner ces trois outils de collecte en vue de faciliter la tâche pour les opérateurs ayant plusieurs statuts juridiques.
- Nous continuerons à travailler avec la Drees, la Banque de France, l'Insee et plus généralement avec tous les opérateurs qui s'intéressent au secteur de l'assurance. Les informations doivent être diffusées de la manière la plus fluide qui soit afin de simplifier les collectes.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vous remercie. Les assurances intéressent de plus en plus les chercheurs et les statisticiens. L'absence de statistiques à jour est handicapante. J'ai du reste constaté que les données 2006 ne sont toujours pas présentes sur votre site Internet.

Pierre-Jean VOUETTE, Acam

La date d'envoi des données 2006 est fixée au 1^{er} juin 2007 pour la plupart des opérateurs. Il est un peu tôt pour disposer de ces informations. Notre collecte est de l'ordre de 95 % du marché en volume pour les assureurs en 2006.

Jean-Paul POLLIN, Président

Il est prévu que vous renforciez votre effectif pour les études statistiques.

Pierre-Jean VOUETTE, Acam

C'est effectivement la première mission qui a été confiée à Monsieur Voignac.

Jean-Paul POLLIN, Président

Quelle est la taille de vos effectifs désormais ?

Laurent VOIGNAC, Acam

Les effectifs ne sont pas encore nombreux mais nous sommes en recherche de membres permanents.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je me félicite de savoir que nous disposerons l'année prochaine de votre programme de travail.

DGCP

Guillaume HOURIEZ, DCGP, Ministère des Finances

Je vous remercie Monsieur le Président. Je vais vous présenter le programme 2008 de la Direction générale de la comptabilité publique en me concentrant sur les trois points nouveaux.

- a. La nouvelle comptabilité de l'État qui vient d'être certifiée par la Cour des Comptes est établie en droits constatés. Elle se rapproche ainsi des concepts de comptabilité nationale. Nous devrions donc constater une amélioration significative de la comptabilité publique. Ce chantier très lourd se poursuivra au cours de l'année 2008.
- b. Un groupe de travail a été créé en mars sur la régionalisation des dépenses de l'État. Ce groupe a pour projet de rédiger un premier rapport d'étape à l'automne pour fixer les grandes orientations pour 2008.
- c. Les travaux préparatoires à la nouvelle base des comptes nationaux concerneront surtout des points de méthode. Nous pourrions ainsi prendre en compte de nouvelles sources.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vous remercie.

Je vous propose de donner la parole à Madame Louvot afin qu'elle nous présente une enquête-pilote.

2. Pour information : présentation de l'enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers

Claudie LOUVOT, Insee

Je vais vous présenter une [enquête sur les échanges intra-groupe](#) des filiales résidentes de groupes étrangers ; elle a reçu une avis d'opportunité favorable de la commission « Industrie, énergie, IAA ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de la contribution de l'Insee à l'enrichissement du système statistique européen. Elle répond à une demande d'information sur les sociétés multinationales qui devient de plus en plus pressante. Les données font en effet défaut pour répondre aux multiples interrogations suscitées actuellement par la mondialisation. C'est la raison pour laquelle Eurostat a décidé de mettre en œuvre un nouveau règlement européen, le règlement Fats (*Foreign affiliates trade statistics*). Il a pour but d'organiser la transmission d'informations sur les entreprises appartenant à des groupes. Elles constitueront les « statistiques communautaires sur la structure et l'activité des filiales étrangères » (étrangères au pays de la tête de groupe).

Le règlement comporte un volet *inward* qui porte sur les filiales de groupes étrangers implantées dans le pays déclarant et un volet *outward* qui concerne les filiales non résidentes, contrôlées par des groupes du pays déclarant. Le graphique présentant l'organisation de ces statistiques Fats met en évidence le fait que les filiales résidentes de groupes du pays déclarant ne sont pas dans le champ des statistiques Fats, ainsi que les filiales de groupes n'appartenant pas à l'Union européenne, dès lors qu'elles sont situées en dehors de l'Union européenne. L'idée de ce règlement est donc de considérer l'Union européenne comme un tout. Il a pour objectif principal de donner une image de l'implantation des groupes de l'Union européenne dans « le reste du monde » (monde hors Union européenne) et, symétriquement, une représentation de l'implantation dans l'Union européenne des groupes du « reste du monde ». Les données du volet *inward* des statistiques Fats peuvent également être utilisées pour procéder à des études nationales.

L'enquête que je vous présente s'inscrit dans le volet *inward* des Fats. Elle concerne les filiales de groupes étrangers implantées en France ; ces entreprises sont parfaitement identifiées grâce à l'enquête « Liaisons financières » (Lifi) de l'Insee. Les principales variables demandées portent sur l'activité des filiales et sont déclinées selon le secteur d'activité de celles-ci et la localisation géographique des têtes de groupe. Ces informations sont d'ores et déjà disponibles et transmises à Eurostat sur la base du volontariat.

Les échanges extérieurs ne sont pas demandés actuellement dans le volet *inward* des statistiques Fats, ni bien sûr leur composante intra-groupe, et cela, en dépit d'interactions manifestes entre mondialisation et commerce international, dont témoignent les chiffres que je vais citer. En 2004, en France, environ 40 % des échanges de biens de la France (38 % des exportations et 45,7 % des importations) se concentraient sur les filiales résidentes de groupes étrangers alors que ces sociétés représentaient moins de 1 % des entreprises des secteurs non financiers et non agricoles. Le solde de ces flux était en outre déficitaire, de - 34,7 milliards d'euros, contre - 19,2 milliards d'euros environ, pour le déficit de l'ensemble des échanges de biens, mesuré dans les mêmes conditions. On souhaiterait bien sûr connaître la part de l'intra-groupe dans ces flux. J'espère que l'intérêt d'une enquête sur les échanges intra-groupe ne laisse maintenant aucun doute.

Heureusement, des pistes d'enrichissement du règlement Fats sont d'ores et déjà envisagées. Eurostat a prévu de réaliser des études-pilotes sur certaines variables et d'introduire ces variables dans une version ultérieure du règlement si le résultat se révèle satisfaisant. Les échanges intra-groupe font partie de ces variables. La France s'est portée candidate pour réaliser l'enquête-pilote sur les échanges intra-groupe que je vous présente et l'Insee a sollicité, à ce titre, l'obtention d'une subvention de la part d'Eurostat.

Cette enquête s'adressera à 3 000 filiales appartenant à tous les secteurs d'activité de l'économie, sauf décision contraire visant à réduire légèrement le champ. La population compte 12 000 à 13 000 entreprises, présentes sur les marchés internationaux. Les questions porteront principalement sur les échanges intra-groupe de biens et de services. En fonction de l'avis du comité de concertation, des questions complémentaires, sur la ventilation géographique de ces échanges et sur les coûts du transport, pourront éventuellement être ajoutées.

La réalisation d'une telle enquête pose un certain nombre de problèmes, liés principalement à l'ambivalence du concept d'échange intra-groupe. Il doit en premier lieu demeurer ancré sur les notions classiques d'importation et d'exportation, celles qui décrivent le commerce extérieur de l'économie française et interviennent dans le calcul du PIB. Mais, pour les groupes, ce cadre conceptuel est contraignant et inadapté. La stratégie d'un groupe repose, en effet, sur des analyses menées par la tête de groupe, en fonction d'indicateurs de compétitivité internes. Les échanges extérieurs n'ont donc d'intérêt pour le groupe que dans le cadre de cette stratégie, et non pas au regard du fonctionnement de l'économie française, délimitée, qui plus est, par ses frontières. Cette dualité conceptuelle se retrouve dans la manière dont les entreprises enregistrent ces flux dans leurs outils de gestion. Les échanges de biens figurent ainsi dans leurs comptes, à des fins de consolidation au niveau du groupe, mais ils sont aussi déclarés à l'administration des douanes.

Par conséquent, si la question principale de l'enquête est simple à formuler, le chiffrage des flux intra-groupe risque de l'être moins. C'est la raison pour laquelle une étude de faisabilité a été réalisée au premier trimestre 2007. J'ai personnellement interviewé une vingtaine de responsables financiers d'entreprises. Le but de ces entretiens était de tester la compréhension de nos concepts et d'envisager des méthodes d'évaluation. Les personnes interrogées ont en général confirmé la possibilité d'identifier les flux intra-groupe à partir des comptes que les filiales élaborent à des fins de consolidation. Mais en approfondissant la discussion, un certain nombre de problèmes se sont révélés, différents d'ailleurs, pour les biens ou les services. Selon toute vraisemblance, les réponses à l'enquête sur les échanges intra-groupe nécessiteront, de la part de certaines entreprises, un travail d'expertise qui pourra leur demander du temps.

Quelle que soit la méthode de chiffrage, les comptes destinés à la consolidation constitueront une source incontournable, même si ce n'est pas la seule qu'il faille mobiliser. Ils présentent l'avantage de permettre d'identifier les échanges intra-groupe, et cela de manière fiable. Chaque facture est en effet confrontée avec le paiement enregistré par la filiale partenaire. Autre gage de fiabilité : à l'importation, ces factures servent de base au calcul de la TVA.

Néanmoins, l'utilisation de ces comptes présente, entre autres, les inconvénients suivants : le repérage des flux d'échanges est plus délicat à l'importation qu'à l'exportation, en raison de l'organisation du plan comptable français et il existera inévitablement des décalages temporels entre l'enregistrement des factures et les faits générateurs.

Il existe des problèmes spécifiques aux échanges intragroupes de biens, liés à l'existence d'une source externe exhaustive - les données douanières - dans laquelle sont, par conséquent, inclus les échanges intra-groupe. En outre, les flux douaniers ne sont pas nécessairement cohérents avec les facturations comptables. Il se peut aussi qu'ils soient parfois déconnectés des flux financiers. Un travail de réconciliation sera donc nécessaire.

En ce qui concerne les services, les problèmes sont différents. Les données d'échanges de services de la Balance des paiements constituent certes une source alternative, quasiment exhaustive tant qu'il existera des déclarations bancaires. Néanmoins, le chiffrage de l'intra-groupe ne pourra reposer que sur les comptes destinés à la consolidation et il risque alors d'être le révélateur d'une légère sous-estimation des flux d'échanges de services estimés par la balance des paiements. Cette sous-estimation tient au fait que certains paiements internes au groupe peuvent être omis. Cela se produira dans les deux situations suivantes, assez fréquentes dans les groupes. Il arrive d'abord que des paiements entre filiales prennent la forme de simples écritures comptables ; par ailleurs, dans certains groupes, il existe une filiale de trésorerie. Ces deux situations ont en commun le fait que les

paiements ne transitent pas alors par le système bancaire et risquent donc d'échapper au système de collecte de la Balance des paiements, sauf si les entreprises font partie des « déclarants directs généraux ». Ces paiements correspondent néanmoins à des phénomènes économiques bien réels et doivent être pris en compte.

D'autres problèmes concerneront les services. La nomenclature peut être délicate à interpréter, s'agissant notamment de la distinction entre certaines opérations financières et les flux d'échanges de services. Il convient également de se demander, en liaison entre autres avec ces problèmes de nomenclature, s'il faut vraiment enquêter les entreprises des secteurs financiers.

Ces considérations sur la mesure des échanges intra-groupe de services ne doivent pas conduire à percevoir cette enquête comme une remise en cause du système d'évaluation actuel de ces flux, mais au contraire, comme une avancée dans l'élaboration d'instruments de mesure plus performants. En ce sens, elle fera écho aux travaux du groupe de travail du Cnis « Mesure des échanges internationaux de services ».

J'espère avoir démontré que l'enquête sur les échanges intra-groupe présentait un intérêt réel et que si elle comporte quelques difficultés techniques, celles-ci ne paraissent pas insurmontables. Ces difficultés se posent d'ailleurs moins en termes de faisabilité qu'en termes de charge statistique, et ne concernent qu'un nombre d'entreprises relativement limité, semble-t-il.

Les réserves émises ne doivent en aucun cas constituer un obstacle à la réalisation d'une opération qui marquera assurément un pas dans la construction d'un système statistique mieux adapté à un cadre d'analyse plus vaste, qui sera désormais celui des pays européens dans une économie mondialisée.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vous remercie. Cette enquête a obtenu le 30 mai un avis d'opportunité favorable de la formation Industrie, IAA, énergie. Elle intéresse cette formation parce qu'elle concerne la balance des paiements.

Bruno LONGET, Banque de France

Le règlement Fats intéresse la balance des paiements notamment dans le volet *outward*. Je peux difficilement me prononcer sur le volet relatif aux échanges de services, n'étant pas moi-même en charge de cet aspect.

Jean CORDIER, Banque de France

Il faudra rapprocher les données effectuées dans le cadre de cette enquête avec les données collectées par la Banque de France. En effet, les échanges intra-groupes y sont repérés par un code spécifique. Nous ne partons donc pas de rien en matière d'échange de services. Par ailleurs, nous procédons à un travail visant à compléter les sources collectées auprès des déclarants directs généraux par des données tirées d'un échantillon. Il me semble que notre démarche recoupera votre propre enquête et que la concertation sur ce sujet est primordiale. Enfin, il serait intéressant que nous puissions accéder à des données individuelles. A cet effet, les problèmes juridiques doivent être abordés.

Yvonick RENARD, Medef

Je rejoins le point de vue de Jean Cordier sur le rapprochement avec les données de la Banque de France. Par ailleurs, je suis surpris de constater que les Douanes ne sont pas citées dans le comité de concertation de l'enquête.

Claudie LOUVOT, Insee

C'est un oubli extrêmement fâcheux, mais est déjà rattrapé.

III. Suivi des projets de règlements européens

Patrick BRANTHOMME, rapporteur

La plupart des règlements européens ont déjà été évoqués dans les avant-projets. Il s'agit ainsi des règlements suivants :

- la promulgation du règlement sur les OFIs dès l'été prochain ;
- la préparation d'un règlement sur les véhicules de titrisation (FCC) ;
- la mise à jour des IFM à la fin de l'année 2008 ;
- la levée complète des dérogations en ce qui concerne les comptes financiers en septembre 2008 ;
- les travaux européens en cours pour la collecte d'informations sur les assurances ;
- les travaux européens prévus pour raccourcir le délai de publication des résultats trimestriels de la zone euro de 110 jours à 90 jours à l'échéance 2010 ;
- les travaux visant à raccourcir les délais de publication de la zone euro sur la base du volontariat des entreprises.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je cède la parole à Madame Francoz afin qu'elle aborde la présentation du groupe de travail sur les groupes. Nous avons convenu qu'elle centrera sa présentation sur les éléments qui intéressent particulièrement cette formation.

IV. Les groupes, sous-groupes et la mondialisation

1. Présentation des travaux du groupe du Cnis

Dominique FRANCOZ

1. Présentation

Je souhaite tout d'abord vous présenter les modalités de fonctionnement du [groupe de travail](#) « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ». Il était composé d'un groupe plénier et de cinq sous-groupes et s'est réuni pendant deux ans. Les travaux du sous-groupe sur la mondialisation, présidé par Lionel Fontagné et dont j'étais le rapporteur, ont débuté par la réalisation d'un état des lieux des statistiques sur la mondialisation. Nous avons constaté à cette occasion l'existence d'un besoin concernant de nouvelles données. Nous avons également procédé à l'audition de témoins notamment des universitaires, des économistes, des analystes financiers et des représentants de groupes internationaux.

2. L'économie marchande dans un monde globalisé et en mouvement

Nous sommes dans une économie de plus en plus mondialisée comme en témoigne l'augmentation des importations et des exportations sur la période 1978-2006. Or les groupes prennent de plus en plus part aux échanges internationaux en raison de leurs échanges avec les filiales à l'étranger.

L'examen des acteurs économiques et de leurs effectifs montre que 6,3 millions de salariés français travaillent dans des sociétés indépendantes alors que 8,3 millions dépendent de groupes. 2,1 millions de salariés français sont employés dans des groupes franco-français, 2 millions dans des groupes sous contrôle étranger et 4,2 millions pour des groupes français qui ont des filiales à l'étranger. En outre, on estime à 3,6 millions le nombre de salariés employés à l'étranger par des groupes français. Qui plus est, les effectifs sous contrôle étranger ont doublé en France entre 1999 et 2002 par le biais des rachats d'entreprises.

Nous observons une recomposition du paysage économique à l'échelle mondiale. Les liens entre les maisons mères et leurs filiales à l'étranger alimentent les échanges de biens et services.

Les groupes se structurent à l'échelle mondiale. Ainsi les fonctions transversales, telles que la recherche-développement ou le marketing, sont effectuées dans un même lieu pour l'ensemble du groupe. L'organisation internationale de la production répond à un arbitrage entre les choix d'importation, d'exportation et de délocalisation.

3. La question de la nationalité des acteurs

La question de la nationalité des acteurs a été longuement débattue au sein du groupe de travail. Les groupes interrogés nous ont répondu que la nationalité avait bien un sens pour eux. Nous avons précisé des critères permettant de déterminer la nationalité d'un groupe : le pays où est réalisé la plus grande partie de la valeur ou le pays où se réunit le *board* ou encore le pays dont les membres du *board* sont citoyens.

Il existe des cas où l'attribution d'une nationalité est problématique. Ainsi le groupe Shell se définit comme anglo-néerlandais. Le *board* se réunit par visioconférence et comprend autant de citoyens néerlandais que de citoyens anglais. De même, le groupe EADS se revendique européen. Toutefois, la nationalité européenne est difficile à soutenir. Pour le règlement européen FATS, le critère décisif est la résidence de la tête de groupe.

4. Besoins statistiques et mondialisation

Il existe un besoin de plus en plus fort de prendre en considération la dimension internationale. Ainsi, les statistiques limitées à un seul territoire n'ont plus de sens dans certains domaines. Il est d'ailleurs nécessaire de disposer d'informations plus étoffées sur les activités internationales des groupes français. Les besoins de la statistique nationale restent toutefois à satisfaire. De même, les acteurs locaux ont besoin de voir publiées des statistiques nationales, voire infra-nationales, sur les politiques publiques.

Le développement des statistiques Fats est très important pour l'Union européenne. L'introduction du règlement Fats dispose ainsi que :

La régularité et la bonne qualité des statistiques communautaires sur la structure et l'activité des filiales étrangères dans l'ensemble de l'économie sont essentielles pour établir un bilan adéquat de l'impact des entreprises sous contrôle étranger sur l'économie de l'Union européenne. Cela faciliterait aussi le suivi de l'efficacité du marché intérieur et la graduelle intégration des économies dans le contexte de la mondialisation. Dans ce contexte les entreprises multinationales jouent un rôle leader mais les PME peuvent aussi être concernées par un contrôle étranger.

Les variables obligatoires pour les Fats *inward* concernent : les investissements, les frais de personnel, les effectifs et la dépense intérieure de recherche-développement (R&D). Trois variables sont obligatoires pour les Fats *outward* : le nombre d'entreprises, le chiffre d'affaires et les effectifs. Claudie Louvot a annoncé la mise en place d'enquêtes-pilotes pour les Fats *inward*. En ce qui concerne les Fats *outward*, une enquête pilote a été lancée par Eurostat. Elle porte sur la production, la valeur ajoutée, les achats de biens et services, les investissements, les frais de personnel, les dépenses intérieures de R&D, les personnels de R&D et l'import-export dans l'intra-groupe. Ces variables doivent être transmises à Eurostat pour les filiales à l'étranger des groupes français.

Le dispositif Liaisons financières (Lifi) est enrichi par des sources externes. Ainsi, les enquêtes de la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPPE) interrogent les filiales françaises à l'étranger par le biais des missions économiques. De même, l'enquête sur les investissements directs à l'étranger réalisée par la Banque de France vient enrichir ces données. En outre, nous collectons des informations sur les filiales étrangères en France par le biais de la base de données sur le suivi statistique des entreprises.

Nous ne sommes toutefois pas certains de pouvoir être exhaustifs sur notre champ. Nous serons peut-être ainsi amenés à envisager la collecte d'informations sur les filiales françaises à l'étranger en nous adressant aux têtes de groupe en France .

5. Les recommandations en matière de mondialisation

Les travaux du sous-groupe chargé spécifiquement de la mondialisation ont abouti à deux considérants et deux recommandations du groupe de travail :

Considérant 4

Le groupe de travail note que, lorsqu'elle est présente, la dimension multinationale des groupes est première par rapport à ses dimensions territoriales. Ce constat vaut, en général, tant pour le groupe dans son ensemble que, le cas échéant, pour ses branches opérationnelles. Le groupe de travail

considère en conséquence que l'acteur économique autonome est dans ces cas l'entreprise dans son ensemble, c'est-à-dire dans sa dimension globale (mondiale).

Considérant 5

Les besoins d'information liés notamment aux politiques publiques (comme les obligations statistiques européennes) sont avant tout relatifs à l'activité économique réalisée sur le territoire national. Il est donc nécessaire, dans ce cadre, de ne retenir, pour les entreprises multinationales, que la troncature territoriale de leur activité. Le groupe de travail considère donc nécessaire de distinguer au sein de toute entreprise ou groupe multinational sa troncature (restriction) au territoire français.

Recommandation 4

Constatant d'une part que l'activité des grands groupes doit s'analyser globalement, c'est-à-dire sans se limiter à un territoire particulier, d'autre part que la nationalité d'un groupe correspond à une réalité, le groupe de travail recommande de mettre en place un système d'information pérenne et régulier, rendant compte de l'activité à l'étranger des groupes français. Les futures obligations européennes en ce domaine (Fats) devraient être satisfaites via un tel système d'information. Ainsi, aux principales statistiques structurelles usuelles définies sur une base territoriale, le groupe de travail propose que soient ajoutées régulièrement des statistiques définies sur la base du contrôle national (activité économique sous contrôle français).

Recommandation 5

Constatant la part significative des flux intra-groupes dans les échanges extérieurs, le groupe de travail recommande que celle-ci fasse l'objet d'une publication régulière, dans ses deux composantes exportations et importations, pour ce qui est des échanges extérieurs français.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vous remercie et je vous propose d'aborder le débat.

2. Débat

Claudie LOUVOT, Insee

Concernant la recommandation n° 5, en terme de champ, je signale que les *outward* ne prennent en compte que les filiales qui sont en dehors de l'Union européenne. A des fins nationales, il me paraîtrait intéressant que tout le champ des filiales soit pris en compte.

Jean-Paul POLLIN, Président

Vous trouvez que la recommandation n°5 n'est pas assez approfondie.

Claudie LOUVOT, Insee

Au contraire, elle va plus loin que l'enquête que je vous ai présentée.

Jean-Paul POLLIN, Président

Elle ne vous semble donc pas réalisable.

Claudie LOUVOT, Insee

Cela dépendra des moyens dont nous disposerons. Il faut bien considérer l'enquête que je vous ai présentée comme une enquête pilote.

Dominique FRANCOZ, Insee

La recommandation n°4 prévoit la création d'un système d'observation qui prendrait en compte les mécanismes d'importation/exportation avec les filiales à l'étranger. Elle permettrait de répondre aux recommandations du règlement Fats dans le volet *outward*. Une enquête pilote sera réalisée pour savoir quelles informations peuvent être collectées.

Claudie LOUVOT, Insee

Les *outwards* ne prennent en compte que les filiales dans le champ européen. Toutefois, il serait intéressant de disposer d'une vision plus globale sur l'ensemble des filiales françaises.

Bernard GUIBERT, Insee

L'impact de ces études sur le PIB ou le PNB a-t-il été mesuré ? De même, la mesure d'un produit européen brut autre que celui résultant de l'addition des PIB européens est-elle prévue ?

Dominique FRANCOZ, Insee

Je n'ai pas entendu parler d'un processus de définition d'un PEB différant de la somme des PIB. Je ne peux pas vous dire non plus quel serait le différentiel entre le PIB et le PNB. Mais nous commençons à faire des études à partir des comptes consolidés des groupes français, ce qui nous donnera des indications sur le montant du PNB.

Yvonick RENARD, Medef

La proposition de définition d'un PEB me semble intéressante. Elle s'inscrit dans un processus de consolidation à l'œuvre pour les entreprises et au niveau national. Par ailleurs, l'enquête DGTPE devrait recevoir un statut beaucoup plus fort que celui dont elle dispose actuellement. Cela permettrait de clarifier une pratique du fichier Sirene qui consiste à réserver une plage de numéros pour l'enregistrement des filiales à l'étranger. Nous souhaitons progresser sur cet aspect en toute clarté et en évitant les interférences avec la DGTPE et la DGI.

Jean-Paul POLLIN, Président

Pourriez-vous préciser votre point de vue ?

Yvonick RENARD, Medef

Les références du fichier Sirene servent à identifier des transactions notamment en termes de cessions ou de transferts.

Jean-Paul POLLIN, Président

Cela ne vous convient pas ?

Yvonick RENARD, Medef

Ce ne sont pas des statistiques.

Bruno LONGET, Banque de France

L'enquête sur les investissements directs à l'étranger (IDE) est en cours de rénovation en vue de répondre aux exigences européennes. Nous souhaiterions apporter une solution au problème de l'évaluation des effectifs. L'objectif de cette rénovation est également d'obtenir le label d'intérêt général et de qualité statistique du Cnis afin de lui donner plus de poids.

Jean CORDIER, Banque de France

Les données sur les filiales des entreprises françaises à l'étranger ont *a priori* des liens avec les IDE des sociétés françaises. Nous pouvons ainsi identifier ces filiales même si nos données ne sont pas encore suffisantes au regard de la réglementation Fats.

En outre, la situation doit être clarifiée entre la Banque de France et l'Insee pour les Fats *inward* pour le secteur financier.

Jean-Paul POLLIN, Président

La recommandation n° 19 évoquée dans ce rapport porte sur les groupes financiers. Or cette recommandation signale que faute de temps, le groupe de travail n'a pas pu analyser les acteurs du secteur financier. Vous serait-il possible de nous donner plus d'informations à ce sujet ?

Dominique FRANCOZ, Insee

C'est un thème qui sortait du champ de notre groupe de travail et que nous n'avons pas eu le temps de traiter.

Jean-Paul POLLIN, Président

Il apparaît difficile de parler de la mondialisation sans évoquer la globalisation financière. Nous pourrions traiter de ce sujet au sein d'un groupe de travail. Ce groupe pourrait se réunir, soit dans le cadre du programme à moyen terme 2009-2013, ce qui nous mènerait toutefois un peu loin, soit plus rapidement. Il convient d'examiner si nous avons les moyens de mettre en place ce groupe. Nous pourrions alors nous réunir à l'automne pour fixer le cadre de sa mission et déterminer sa composition. Nous pourrions également charger un comité *ad hoc* de déterminer la mission et la composition du groupe. Quel est votre point de vue Monsieur le Secrétaire général ?

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Je pense qu'il serait dommage de repousser à la période du moyen terme ce processus de réflexion. Le programme de moyen terme doit nous permettre d'approfondir les réflexions que nous aurons menées. Je crois donc qu'un groupe de travail devrait se réunir à partir de la fin 2007 pour dresser une feuille de route pour 2008. Nous devrions charger la Banque de France et l'Insee de définir les modalités de ce groupe de travail.

Yvonick RENARD, Medef

J'appuie la proposition de Philippe Cuneo car la dynamique se perd si elle n'est pas prolongée rapidement. De même, il faudrait introduire un examen des groupes cotés.

Jean-Paul POLLIN, Président

Les deux institutions qui viennent d'être citées seraient-elles d'accord ? Ne faudrait-il pas également aborder le secteur des assurances ?

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

J'en reviens à ma proposition de confier à l'Insee et à la Banque de France le soin de définir le mandat, la composition du groupe et les délais de remise. Il leur incombera de déterminer si le secteur des assurances doit entrer dans le périmètre de l'étude.

Jean CORDIER, Banque de France

Il me paraît important de ne pas reporter trop retarder l'examen de cette question qui a fait l'objet d'une recommandation. Le groupe sera ouvert à différents participants mais il me semble qu'il est préférable de travailler en comité réduit sur l'examen de ces questions.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je propose que nous rédigeons un avis sur cette question.

V. La mission statistique du Système Européen de Banques Centrales (SEBC)**Jean-Paul POLLIN, Président**

Je remercie la Banque de France d'avoir organisé cette conférence avec Steven Keuning, le représentant de la BCE et d'y avoir associé le Cnis.

Jean CORDIER, Banque de France

Nous avons eu le privilège d'inviter le directeur général de la statistique de la BCE. Il a rappelé la demande de statistiques émanant du conseil des gouverneurs ainsi que les besoins du public en ce qui concerne la mise à disposition des données. Il a également signalé qu'il y avait une répartition délicate des tâches entre Eurostat et le SEBC. Il existe à cet égard un protocole d'accord de répartition des tâches géré par le Comité statistiques financières, monétaires et balance des paiements. Il parvient ainsi à gérer ces difficultés de manière continue.

Le SEBC intervient dans le champ des statistiques en sa qualité de producteur des données collectées auprès des institutions bancaires et financières. Il est également demandeur de statistiques macroéconomiques. Cela a joué un rôle important dans l'harmonisation des statistiques européennes.

Steven Keuning a signalé que les priorités à moyen terme porteraient sur le tableau économique d'ensemble de la zone euro. Les offices statistiques devront donc consentir des efforts considérables. Steven Keuning nous a également signalé l'importance de l'actualisation nécessaire des données avec l'élargissement de la zone euro. De même, nous avons abordé la question des OFIs notamment du secteur des assurances. Steven Keuning a aussi évoqué la base titres centralisée sur laquelle pourront se connecter les professionnels qui auront besoin de connaître les titres. En outre, il a insisté sur l'importance d'une meilleure connaissance des moyens de paiement. Il a, par ailleurs, souligné la nécessité de consentir des efforts importants en matière de diffusion des données. S'agissant des travaux internationaux de révision des concepts et des méthodes - notamment la révision du SCN et du manuel de la balance des paiements du FMI - il a reconnu l'importance des apports de la Banque de France.

Les questions de la salle ont notamment porté sur le coût de la déclaration des informations statistiques au sein de la zone euro. Or l'harmonisation européenne est très avancée en raison des règlements communs, de sorte que le coût des déclarations est identique sur l'ensemble de la zone euro.

Jean-Paul POLLIN, Président

Steven Keuning a également indiqué que la BCE a des exigences en matière de statistique mais que les banques centrales peuvent aller au-delà de ses demandes.

Jean CORDIER, Banque de France

Je tenais à ajouter une précision. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a fait une déclaration publique rappelant les [principes que les statisticiens du SEBC doivent respecter](#). Les efforts du système européen de statistique en matière de gouvernance et de code de bonne conduite conduisent à assurer que les statisticiens des banques centrales nationales se conforment à ces principes.

VI. L'enquête sur le surendettement et l'exclusion financière

Pascal CHEVALIER, Insee

Cette [enquête](#) est un module secondaire du dispositif statistique sur les revenus et les conditions de vie (SRCV). Ce dispositif européen a pour but de collecter des données sur les ressources et les conditions de vie des ménages afin d'appréhender les phénomènes d'exclusion. Nous conduisons une enquête annuelle avec un échantillon rotatif par neuvième tous les ans sur 10 000 ménages. Le module secondaire porte sur une série de questions abordant un thème différent chaque année. Les questions posées au panel n'excèdent pas dix minutes et s'ajoutent au questionnaire principal SRCV.

Les variables cibles sont fixées par règlement européen. En outre, une seconde contrainte porte sur le temps de réponse qui ne peut excéder une heure pour l'ensemble des questions. Le module secondaire pour 2008 a deux objectifs principaux : connaître le degré d'endettement des ménages et leur capacité d'accès aux services financiers. Ces deux objectifs se déclinent en quatre blocs : l'accès aux services bancaires et leur utilisation, les crédits et les emprunts, les arriérés de facture et les évolutions passées et anticipées du revenu.

La concertation sur le module s'est faite au niveau européen avec la mise en place d'un groupe d'experts internationaux par Eurostat. Les États membres ont été consultés. Toutefois, il n'y a pas eu de concertation en France pour des raisons de temps. Cela n'empêche pas une forte collaboration avec les trois partenaires principaux : la Drees, la Banque de France et l'équipe patrimoine de l'Insee.

Les collectes seront opérées par l'Insee auprès de personnes âgées de 16 ans et plus. Les résultats figureront dans le rapport annuel de printemps 2010 destiné au Conseil européen. Un fichier détaillé sera constitué auprès d'Eurostat. Les analyses seront effectuées par la mise en corrélation des résultats.

Les aspects abordés dans le module secondaire sont très intéressants mais il est difficile de traiter ces questions comme nous le souhaiterions en raison des contraintes de temps. Les dix minutes allouées au module secondaire ne permettent pas d'interroger suffisamment les acteurs pour appréhender réellement leur situation.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vous remercie. L'exploitation de ces résultats sera-t-elle uniquement organisée au niveau européen ? Est-il possible d'enrichir cette enquête à partir d'autres données ?

Pascal CHEVALIER, Insee

La France analysera également ces données indépendamment de l'analyse menée par Eurostat. Il est en revanche difficile de prévoir des questions supplémentaires dans la mesure où nous ne pouvons pas préjuger des résultats avant de conduire les entretiens.

Jean-Paul POLLIN, Président

Dans votre échantillon de départ, les ménages surendettés doivent être limités.

Pascal CHEVALIER, Insee

L'étude ne portera pas que sur le surendettement mais également sur les différentes formes d'endettement. Toutefois, je pense que le taux de ménages surendettés sera en effet limité.

Jean-Paul POLLIN, Président

La Banque de France gère les dossiers des surendettés, elle connaît donc bien le surendettement. Pensez-vous enrichir cette enquête par des données de la Banque de France ?

Pascal CHEVALIER, Insee

Nous prendrons en considération les études de la Banque de France et de la commission de surendettement.

Yvonick RENARD, Medef

Les entrepreneurs individuels au sens de la comptabilité nationale ont peut-être des problèmes d'exclusion financière.

Jean-Paul POLLIN, Président

La Banque de France a certainement réalisé des études sur la problématique du surendettement.

Pierre-Oliver COUSSERAN, Banque de France

La Banque de France a réalisé un baromètre du surendettement au fil de l'instruction des dossiers de surendettement par les commissions. Le surendettement concerne un peu moins d'un million de dossiers. Par ailleurs, je ne pense pas que le croisement de nos informations avec des données de panel soit aisé à réaliser.

Jean-Paul POLLIN

Le comité consultatif a dû rédiger un rapport sur l'exclusion financière. Je vous remercie Monsieur Chevalier.

VII. Projet d'avis de la formation

Les participants débattent du [projet d'avis](#) de la formation.

Conclusion

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vous remercie.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du Cnis **avant le 29 octobre 2007** (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires

- [Avis 2007 et moyen terme](#)
- [Suivi des avis 2007](#)
- [Avant-projets de programmes statistiques 2008](#)
- [Enquête sur les échanges intra-groupes des filiales résidentes des groupes étrangers](#)
- [Enquête Surendettement et exclusion financière](#)
- Groupe « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » - [Résumé](#) - [Recommandations](#) - [Rapport complet](#).

Présentations :

- [Enquête sur les échanges intra-groupes des filiales résidentes des groupes étrangers](#)
- [Les groupes et la mondialisation](#)